



APIJ

Future maison d'arrêt de RIVESALTES (66)

## Levée de doute

Rapport

Réf : CSSPSO212767 / RSSPSO12696

XAB / NSO

19/10/2021



GINGER BURGEAP Agence Sud-Ouest • 2 avenue de Flourens – 31130 Balma  
Tél : 05.62.88.22.60 • burgeap.toulouse@groupeginger.com



## SIGNALETIQUE

### CLIENT

<b>RAISON SOCIALE</b>	APIJ
<b>COORDONNÉES</b>	67 Av. de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre
<b>INTERLOCUTEUR</b> <i>(nom et coordonnées)</i>	Elsa ROUINSARD <a href="mailto:elsa.rouinsard@apij-justice.fr">elsa.rouinsard@apij-justice.fr</a>




### GINGER BURGEAP

<b>ENTITE EN CHARGE DU DOSSIER</b>	GINGER BURGEAP Agence Sud-Ouest 2, avenue de Flourens – 31130 Balma Tél : 05.62.88.22.60 • <a href="mailto:burgeap.toulouse@groupeginger.com">burgeap.toulouse@groupeginger.com</a>
<b>CHEF DU PROJET</b>	Nicolas SONALLY Tél. 06 47 42 67 69 – <a href="mailto:n.sonally@groupeginger.com">n.sonally@groupeginger.com</a>
<b>COORDONNÉES Siège Social</b> <i>SAS au capital de 1 200 000 euros dirigée par Claude MICHELOT</i> <i>SIRET 682 008 222 000 79 / RCS Nanterre B 682 008 222/ Code APE 7112B / CB BNP Neuilly – S/S 30004 01925 00010066129 29</i>	Siège Social 143, avenue de Verdun 92442 ISSY LES MOULINEAUX Tél : 01.46.10.25.70 E-mail : <a href="mailto:burgeap@groupeginger.com">burgeap@groupeginger.com</a>

### RAPPORT

<b>Offre de référence</b>	Accord cadre n°21-021 BC02 – mission P1-A-(site inférieur à 2 ha) PSSPSO17108-01
<b>Numéro et date de la commande</b>	Commande n°KGP3.L.0009-S du 3/09/2021 (par l'intermédiaire de GINGER CEBTP)
<b>Numéro de contrat / de rapport :</b>	Réf : CSSPSO212767 / RSSPSO12696
<b>Numéro d'affaire :</b>	A57882
<b>Domaine technique :</b>	SP01

### SIGNATAIRES

DATE	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Supervision / validation Nom / signature
19/10/2021	01	Xavier BOYER 	N.SONALLY 	N.SONALLY 

## SOMMAIRE

Synthèse technique .....	4
1. Introduction .....	6
1.1 Objet de l'étude.....	6
1.2 Codification des prestations .....	7
1.3 Documents de référence et ressources documentaires .....	8
2. Visite de site (A100) .....	9
2.1 Localisation et environnement du site.....	9
2.2 Description du site et des activités exercées.....	11
3. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110) .....	12
3.1 Evolution générale du site - Etude des photographies aériennes .....	12
3.2 Historique des activités pratiquées sur le site.....	14
3.3 Historique des incidents et accidents.....	14
3.4 Consultation des plans d'épandage.....	15
3.5 Conclusion sur l'étude historique et identification des activités potentiellement polluantes.....	15
4. Synthèse et recommandations .....	16
4.1 Synthèse.....	16
4.2 Recommandations .....	16
5. Limites d'utilisation d'une étude de pollution .....	17

## FIGURES

Figure 1 : Localisation du site .....	6
Figure 2 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 200 mètres .....	10
Figure 3 : Photographies du site du 10/09/2021 .....	11

## TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources documentaires consultées.....	8
Tableau 2 : Localisation et environnement du site .....	9
Tableau 3 : Comparaison de photographies aériennes de 1942, 1997, 1999 et 2021 .....	13

## ANNEXES

- Annexe 1. Compte rendu de visite de site et reportage photographique
- Annexe 2. Photographies aériennes

## Synthèse technique

<b>CONTEXTE</b>		
<b>Client</b>	APIJ	
<b>Nom / adresse du site</b>	Future maison d'arrêt de RIVESALTES (66)	
<b>Contexte de l'étude</b>	Projet de construction de la maison d'arrêt de Rivesaltes (66) par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ).	
<b>Projet d'aménagement</b>	GINGER BURGEAP n'a pas connaissance du projet d'aménagement. Aucun plan projet n'a été transmis à GINGER BURGEAP à ce stade.	
<b>Informations le site lui-même</b>	<b>sur</b>	
	Superficie totale	Zone « nord » : 7,7 ha Zone « sud » : 3.6 ha
	Parcelles cadastrales	Zone « nord » : Section 0A n° : 1710, 166, 1708, 164, 165, 1677, 2452, 1678, 163, 2455, 148, 2491, 169, 2489, 2454 Zone « sud » : section 0A n° : 3548, 218, 3541, 4181, 3171, 4180, 3543, 223, 221, 222, 3537, 3173, 3545, 3539, 220
	Propriétaire	Inconnu
	Exploitant et usage actuel	Terrain viticole ou en friche
	Environnement proche	Autoroute A9 à l'ouest et D900 à l'est Bassin / plans d'eau et exploitation viticole Parcelles agricoles (vigne) ou en friche
Historique connu	Aucune activité précédente connue, hormis agricole	
<b>MISSION</b>		
<b>Intitulé et objectifs</b>	Réaliser une levée de doute – déterminer si le site relève ou non de la méthodologie des sites et sols pollués.	
<b>Statut réglementaire</b>	Installation ICPE et régime	Site non ICPE
	Situation administrative	Sans objet
<b>Historique du site</b>	Historique	<p><b>Historique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune activité (autre qu'agricole) ou installation (bâti) n'a été identifié sur la période étudiée.</li> </ul> <p><b>Sources potentielles de pollution</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune source potentielle de pollution n'a été relevée</li> </ul>
<b>RECOMMANDATIONS</b>		
<b>Recommandations</b>	<p><b>Mesures de maîtrise des risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun risque immédiat n'a été relevé. Le site ne nécessite pas de prendre des mesures de maîtrise des risques.</li> </ul> <p><b>Levée de doute :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site ne relève pas de la méthodologie des sites et sols pollués.</li> <li>Aucune activité dite polluante n'a été recensée dans le zone d'étude ni aucun remblaiement a priori réalisé. Les activités agricoles (vigne) sont</li> </ul>	

toutefois susceptibles d'avoir engendré une dégradation de la qualité des sols en place (utilisation de produits azotés, phytosanitaires, ...).

**Programme de reconnaissance proposé :**

- En fonction du projet envisagé, GINGER BURGEAP recommande de réaliser quelques prélèvements composites des terrains superficiels au droit des futurs espaces extérieurs non-recouverts. GINGER BURGEAP recommande de réaliser des analyses sur les pesticides ainsi que les métaux et métalloïdes.
- Dans le cas où serait prévue, par exemple, la création d'un parc ou des jardins potagers, une étude agronomique pourra éventuellement être réalisée afin de définir le potentiels des sols et la nécessité ou non de les amender.



## 1. Introduction

### 1.1 Objet de l'étude

Dans le cadre du projet de construction de la future maison d'arrêt de Rivesaltes (66), l'APIJ a missionné GINGER BURGEAP pour la réalisation d'une levée de doute sur les parcelles concernées, objet de ce rapport.

Le site est situé au nord du péage « Perpignan Nord », entre l'A9 et la D900, sur la commune de Rivesaltes (66). Il comprend de nombreuses parcelles occupées par des terrains en friches ou des vignes.

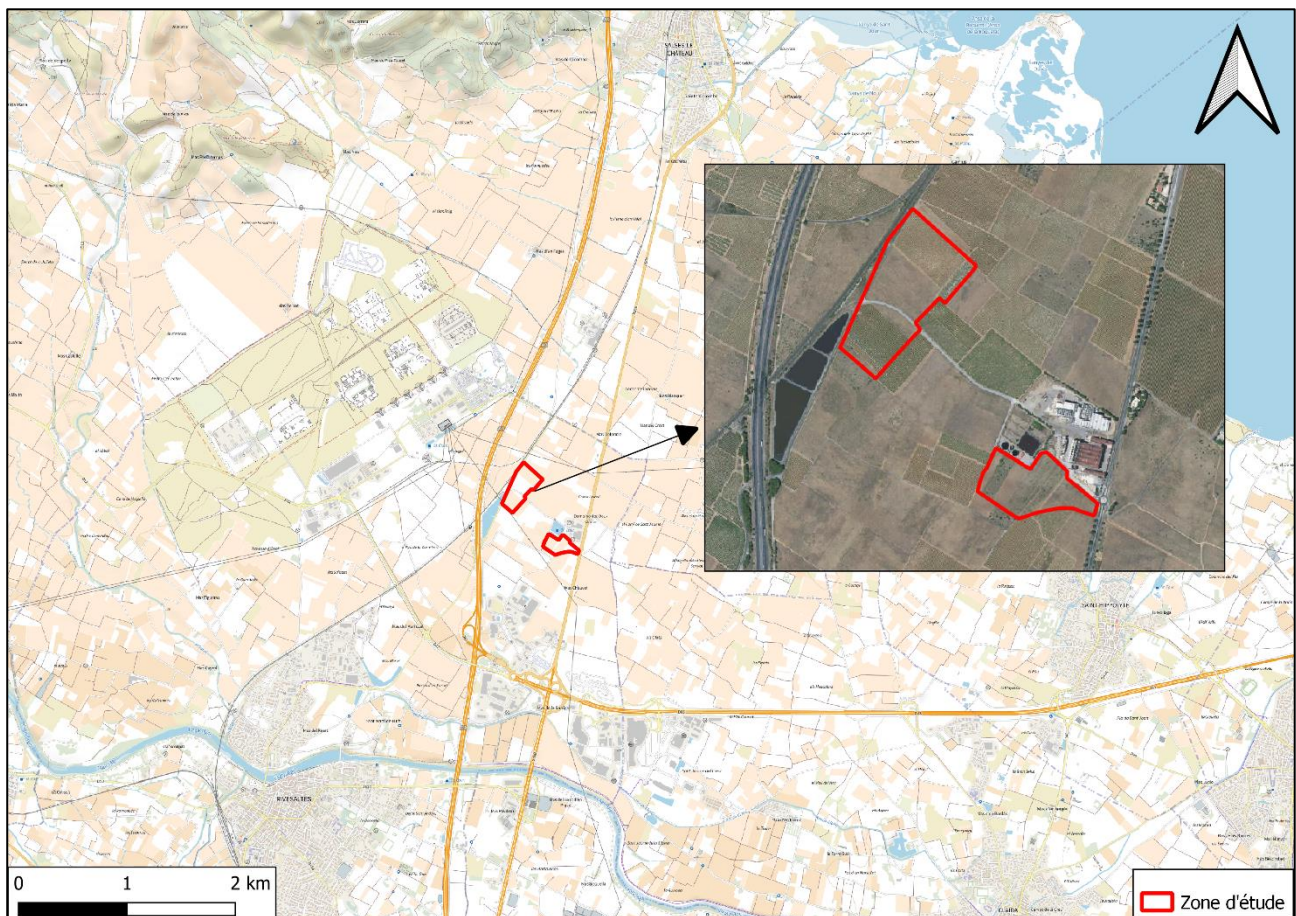


Figure 1 : Localisation du site

## 1.2 Codification des prestations

Le présent rapport est conforme à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 et aux exigences de la norme **AFNOR NF X 31-620 1, 2 et 5 : décembre 2018 - « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués »**, pour le domaine A : « Etudes, assistance et contrôle » et le domaine D : « Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement ».

Prestations élémentaires (A) concernées	Objectifs	Prestations globales (A) concernées	Objectifs
<input checked="" type="checkbox"/> A100	Visite du site	<input type="checkbox"/> AMO en phase études	Assister et conseiller son client pendant tout ou partie de la durée du projet, en phase études.
<input checked="" type="checkbox"/> A110	Etudes historiques, documentaires et mémorielles	<input checked="" type="checkbox"/> LEVE Levée de doute	Le site relève-t-il de la politique nationale de gestion des sites pollués, ou bien est-il « banalisable » ?
<input type="checkbox"/> A120	Etude de vulnérabilité des milieux	<input type="checkbox"/> INFOS	Réaliser les études historiques, documentaires et de vulnérabilité, afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.
<input type="checkbox"/> A130	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations	<input type="checkbox"/> DIAG	Investiguer des milieux (sols, eaux souterraines, eaux superficielles et sédiments, gaz du sol, air ambiant...) afin d'identifier et/ou caractériser les sources potentielles de pollution, l'environnement local témoin, les vecteurs de transfert, les milieux d'exposition des populations et identifier les opérations nécessaires pour mener à bien le projet
<input type="checkbox"/> A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols	<input type="checkbox"/> PG Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site	Etudier, en priorité, les modalités de suppression des pollutions concentrées. Cette prestation s'attache également à maîtriser les impacts et les risques associés (y compris dans le cas où la suppression des pollutions concentrées s'avère techniquement complexe et financièrement disproportionnée) et à gérer les pollutions résiduelles et diffuses. Réalisation d'un bilan coûts-avantages (A330) qui permet un arbitrage entre les différents scénarios de gestion possibles (au moins deux), validés d'un point de vue sanitaire (A320). Préconisations sur la nécessité de réaliser, ou non, les prestations un plan de conception des travaux (PCT), un contrôle de la mise en œuvre des mesures (CONT), un suivi environnemental (SUIVI), la mise en place de restrictions d'usage et la définition des modalités de leur mise en œuvre. Précision des mécanismes de conservation de la mémoire en lien avec les scénarios de gestion proposés
<input type="checkbox"/> A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines	<input type="checkbox"/> IEM Interprétation de l'Etat des Milieux	La prestation IEM est mise en œuvre en cas de la mise en évidence d'une pollution historique sur une zone où l'usage est fixé (installation en fonctionnement, quartier résidentiel, etc.), la mise en évidence d'une pollution hors des limites d'un site, un signal sanitaire Comparable à une photographie de l'état des milieux et des usages, la prestation IEM vise à s'assurer que l'état des milieux d'exposition est compatible avec les usages existants [9]. Elle permet de distinguer les situations qui ne nécessitent aucune action particulière, peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et leurs usages constatés, nécessitent la mise en œuvre d'un plan de gestion
<input type="checkbox"/> A220	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux superficielles et/ou les sédiments	<input type="checkbox"/> SUIVI	Suivi environnemental
<input type="checkbox"/> A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les gaz du sol	<input type="checkbox"/> BQ Bilan quadriennal	Interpréter les résultats des données recueillies au cours des quatre dernières années de suivi Mettre à jour l'analyse des enjeux concernés par le suivi sur la période sur les ressources en eau, environnementales et l'analyse des enjeux sanitaires
<input type="checkbox"/> A240	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant et les poussières atmosphériques	<input type="checkbox"/> CONT Contrôles	Vérifier la conformité des travaux d'investigation ou de surveillance Contrôler que les mesures de gestion sont réalisées conformément aux dispositions prévues
<input type="checkbox"/> A250	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les denrées alimentaires	<input type="checkbox"/> XPER	Expertise dans le domaine des sites et sols pollués
<input type="checkbox"/> A260	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées	<input type="checkbox"/> VERIF Evaluation du passif environnemental	Effectuer les vérifications en vue d'évaluer le passif environnemental lors d'un projet d'acquisition d'une entreprise
<input type="checkbox"/> A270	Interprétation des résultats des investigations	<b>Prestations globales (D) concernées</b>	<b>Objectifs</b>
<input type="checkbox"/> A300	Analyse des enjeux sur les ressources en eaux	<input type="checkbox"/> ATTES	Attestation à joindre aux demandes de permis de construire (PC) ou d'aménager dans les secteurs d'information sur les sols (SIS) ou au second changement d'usage (loi ALUR).
<input type="checkbox"/> A310	Analyse des enjeux sur les ressources environnementales		
<input type="checkbox"/> A320	Analyse des enjeux sanitaires		
<input type="checkbox"/> A330	Identification des différentes options de gestion possibles et réalisation d'un bilan coûts/avantages		
<input type="checkbox"/> A400	Dossiers de restriction d'usage, de servitudes		

### 1.3 Documents de référence et ressources documentaires

**Tableau 1 : Ressources documentaires consultées**

Organisme consulté	Nature des données/références
IGN	Photographies aériennes
IGN	Topographie, situation géographique
Cadastre. Gouv	Parcelles cadastrales
BRGM/Infoterre	BASIAS, BASOL
GEORISQUES	Recensement des risques naturels et technologiques, PPRT, PPRI, SIS, BASOL, cavités souterraines, émissions polluantes, réseaux et canalisations
Chambre d'agriculture	Plans d'épandage – mail du 13/10/2021
DREAL OCCITANIE	Plans d'épandage – mail du 14/10/2021 – en attente de réponse



## 2. Visite de site (A100)

### 2.1 Localisation et environnement du site

**Tableau 2 : Localisation et environnement du site**

<b>Adresse du site</b>	Future maison d'arrêt de RIVESALTES (66)
<b>Superficie totale</b>	Zone « nord » : environ 7,7 ha Zone « sud » : environ 3,6 ha Soit environ 11,3 ha au total
<b>Parcelles cadastrales</b>	Zone « nord » : Section 0A n°: 1710, 166, 1708, 164, 165, 1677, 2452, 1678, 163, 2455, 148, 2491, 169, 2489, 2454 Zone « sud » : Section 0A : 3548, 218, 3541, 4181, 3171, 4180, 3543, 223, 221, 222, 3537, 3173, 3545, 3539, 220
<b>Propriétaire du site</b>	Inconnu
<b>Exploitant du site (et activité de l'exploitant)</b>	Exploitation agricole (vigne) ou pas d'activité sur le site (terrain enherbé, en friche)
<b>Altitude moyenne / Topographie</b>	Entre 9 et 13 m NGF (Nivellement Général de la France) / terrain plat
<b>Abords du site (Figure 1)</b>	Le site est situé au nord du péage nord de Perpignan entre la A9 (à l'ouest) et la D900 (à l'est) sur la commune de Rivesaltes (66). La zone sud est localisée en bordure sud d'une exploitation viticole (« Les vignobles du Rivesaltes »). La zone nord est en bordure nord de bassins d'eau et à l'est de voies ferrées. L'ensemble des autres parcelles aux alentours est occupé par des exploitations agricoles ou en friche.



Figure 2 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 200 mètres



## 2.2 Description du site et des activités exercées

La visite du site a été réalisée le 12/10/2021, par un opérateur de GINGER BURGEAP.

Les photographies et le compte-rendu de la visite de site sont présentés en **Annexe 1**. Les parcelles du site sont occupées par des vignes ou des zones en friches avec quelques chemins d'exploitation et de petites routes. Aucun bâti n'a été identifié.



Figure 3 : Photographies du site du 12/10/2021

### 3. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

#### 3.1 Evolution générale du site - Etude des photographies aériennes

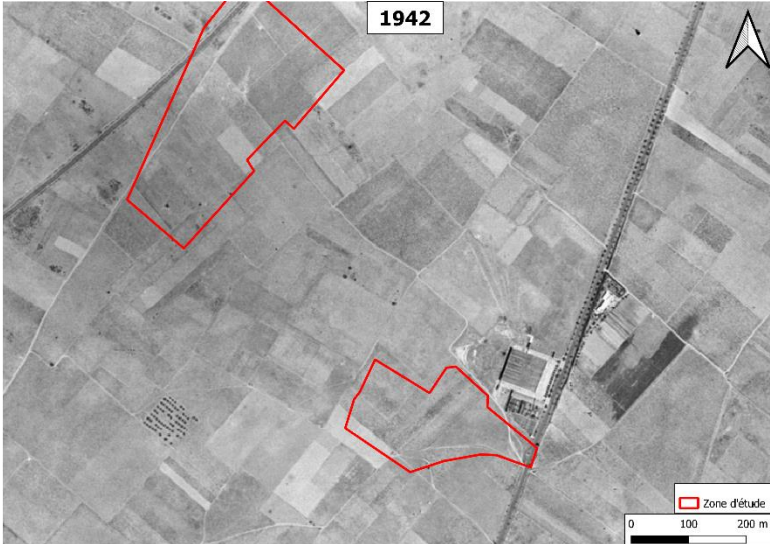
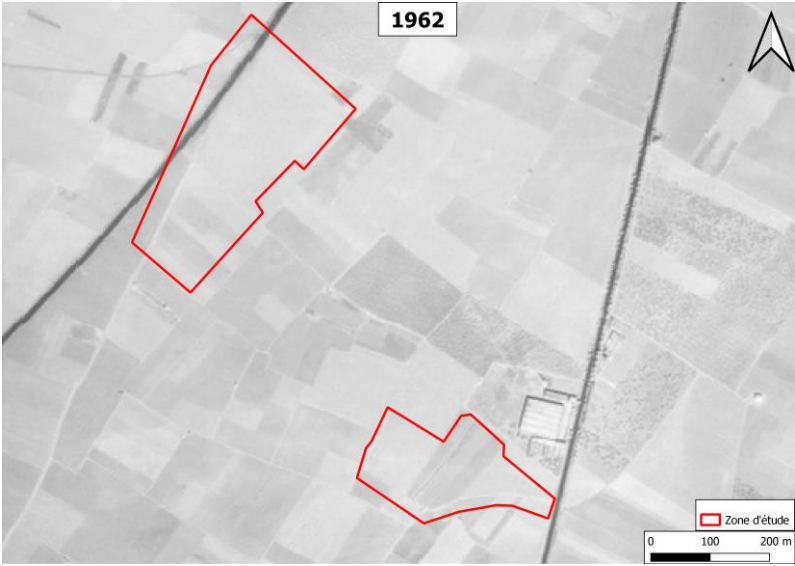
D'après les photographies aériennes anciennes des années 1942, 1962, 1971, 1977, 1985, 1993, 1995, 2004, 2012, et 2021 par des parcelles agricoles ou en friche depuis au moins 1942. Aucune construction n'a été identifié sur les clichés aériens historiques.

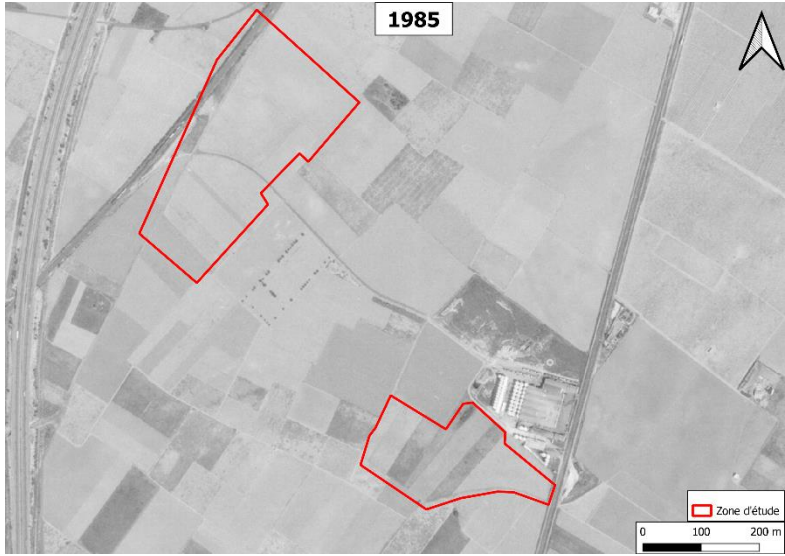
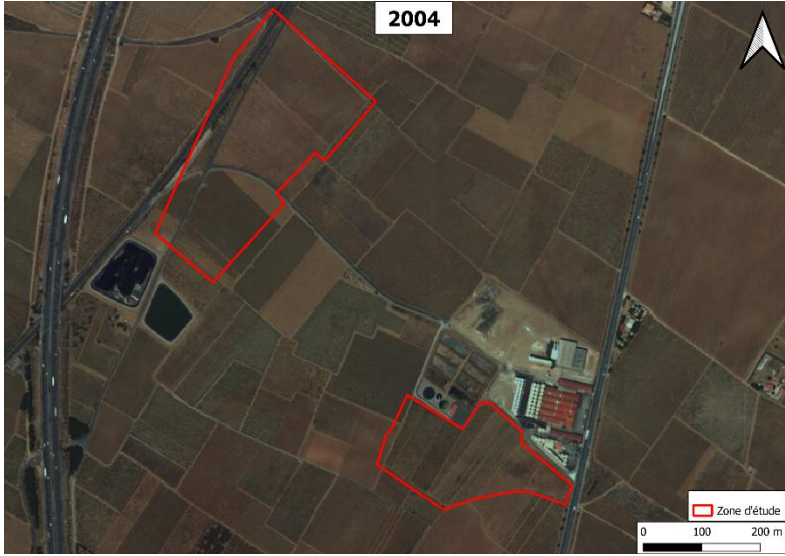
Les photographies aériennes montrent que l'environnement du site a évolué de la manière suivante :

- depuis au moins 1942 : environnement rural composé de champs et exploitation viticole correspondant à l'actuelle en bordure nord de la zone »sud « ;
- vers l'année 1975 : aménagement de l'autoroute A9 à l'ouest ;
- vers l'année 1985 : extension de l'exploitation viticole ;
- à partir du début des années 2000 : poursuite de l'extension de l'exploitation viticole et aménagement des bassins au sud de la zone « nord ».

Ces informations et les clichés (ou extrait de clichés) les plus significatifs des évolutions historiques du site et de ses environs figurent ci-après.

**Tableau 3 : Comparaison de photographies aériennes de 1942, 1962, 1985 et 2004**

 <p>1942</p> <p>(implantation approximative due au géo-référencement de photographies anciennes)</p>	<p>En 1942, le site étudié se situe dans une zone rurale composée de champs.</p> <p>Il est occupé par des cultures.</p> <p>L'A9 et les bassins ne sont pas encore aménagés.</p> <p>Une partie de l'exploitation viticole à proximité de la zone « sud » est déjà présente.</p>
 <p>1962</p>	<p>Aucun changement notable sur site et aux alentours n'est identifié en 1962.</p>

	<p>En 1985, aucun changement notable sur site n'est identifié.</p> <p>L'A9 est en cours d'exploitation. Le début des travaux est visible sur la photographie de 1977 en annexe.</p> <p>L'exploitation viticole à proximité de la zone « sud » a été agrandie et des parc à cuves sont visibles.</p>
	<p>En 2004, aucun changement notable sur site n'est identifié.</p> <p>L'extension de l'exploitation viticole continue et les premiers bassins à proximité de la zone « nord » sont aménagés.</p>

### 3.2 Historique des activités pratiquées sur le site

Le site n'a jamais connu d'activité autre que des activités agricoles. Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS (base de données des anciens sites industriels et activités de services), BASOL (base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif), ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) et SIS (Secteur d'Information sur les Sols).

### 3.3 Historique des incidents et accidents

Aucun accident ou incident ne nous a été reporté concernant le site.



### **3.4 Consultation des plans d'épandage**

La Chambre d'Agriculture d'Agen a été consulté par mail le 13/10/2021, afin de savoir si le site a par le passé fait l'objet de plans d'épandage. A leur connaissance, le site n'a fait l'objet d'aucune opération d'épandage. Cependant, pour compléter les recherches, il nous a été conseillé de contacter la DREAL en charge de la surveillance des opérations d'épandages en zone viticole. Contactée par mail le 14/10/2021, nous n'avons pas obtenu de réponse de la DREAL à la date d'édition du rapport.

### **3.5 Conclusion sur l'étude historique et identification des activités potentiellement polluantes**

Les données recueillies ont permis de montrer que le site est occupé depuis au moins 1942 par des parcelles agricoles ou en friche.

Le site n'a jamais été bâti.

Le site n'est pas une ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Aucune activité potentiellement polluante n'a été identifiée.

## 4. Synthèse et recommandations

### 4.1 Synthèse

Le site étudié est situé au nord du péage nord de Perpignan entre l'A9 et la D900 sur la commune de Rivesaltes (66), et correspond à la zone d'implantation de la future maison d'arrêt de Rivesaltes.

L'étude des photographies aériennes montre que le site n'a jamais été bâti. Depuis au moins 1942, le site accueille des parcelles agricoles (vignes et autres) et en friche. Aucun autre usage n'a été identifié.

Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS, BASOL, SIS, ARIA et n'a pas accueilli une ICPE.

### 4.2 Recommandations

Aucune activité dite polluante n'a été recensée dans le zone d'étude ni aucun remblaiement a priori réalisé. Les activités agricoles (cultures de la vigne et autre) sont toutefois susceptibles d'avoir engendré une dégradation de la qualité des sols en place (utilisation de produits azotés, phytosanitaires, ...).

En fonction du projet envisagé, GINGER BURGEAP recommande de réaliser quelques prélèvements composites des terrains superficiels au droit des futurs espaces extérieurs non-recouverts. GINGER BURGEAP recommande de réaliser des analyses sur les pesticides ainsi que les métaux et métalloïdes.

Dans le cas où serait prévue, par exemple, la création d'un parc ou d'espaces verts, une étude agronomique pourra éventuellement être réalisée afin de définir le potentiel des sols et la nécessité ou non de les amender.

## 5. Limites d'utilisation d'une étude de pollution

1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP.

2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des évènements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

4- La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.

5- Un rapport d'étude de pollution et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'Ouvrage ou pour un autre projet que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de GINGER BURGEAP

La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée en dehors du cadre de la mission objet du présent mémoire si les préconisations ne sont pas mises en œuvre.

# ANNEXES



# **Annexe 1. Compte rendu de visite de site et reportage photographique**

Cette annexe contient 5 pages.

## 1. Visite sur site

### 1.1 Identification des interlocuteurs

Date	12/10/2021
Visite réalisée par	E. CISEWICZ
En présence de (nom, fonction, coordonnées)	-
Documents consultés	-

### 1.2 Identification du site

Adresse	Parcelle C336, située au nord du campus de l'ENAP à Agen (47)
Références cadastrales	Zone « nord » : Section 0A n° : 1710, 166, 1708, 164, 165, 1677, 2452, 1678, 163, 2455, 148, 2491, 169, 2489, 2454 Zone « sud » : section 0A n° : 3548, 218, 3541, 4181,3171, 4180, 3543, 223, 221, 222, 3537, 3173, 3545, 3539, 220
Superficie totale	Zone « nord » : 7,7 ha Zone « sud » : 3,6 ha
Usage actuel (friche, site industriel en activité, usage agricole...)	Usage viticole ou terrain en friche, petite route et chemins d'exploitation
Propriétaire actuel	Inconnu
Exploitant(s) actuel(s)	Exploitation viticole
Site ICPE (oui/non, commentaires)	non

### 1.3 Conditions générales d'accès

Site clôturé ? oui / non	non
surveillé ? oui / non	non
Difficultés spécifiques d'accès (→ nécessité d'adapter les machines de sondages/ de faire ouvrir un passage / de récupérer les clés) ? Mettre une photo des accès si nécessaire	-



#### 1.4 Informations sur les réseaux enterrés et la collecte des eaux pluviales

Pas d'informations disponibles. Aucun indice visuel identifié.

#### 1.5 Bâtiments présents

Pas de bâtiment sur le site.

#### 1.6 Activités pratiquées et installations potentiellement polluantes (sauf stockages)

Pas d'activités ou d'installations sur le site

#### 1.7 Stockages ou dépôts

Pas de stockage ou de dépôts

#### 1.8 Présence de puits ou piézomètres

Pas de puits ou de piézomètres

#### 1.9 Rejets liés à l'activité du site

Aucun rejet

#### 1.10 Autres informations

Préciser le type de couverture des espaces extérieurs (dallage ? bitume ? non recouverts ?) : entièrement enherbé

Nécessité de prévoir du débroussaillage ? non

Autre ?

#### 1.11 En cas d'intervention

Hauteur min/max sous plafond	Extérieur uniquement
Présence de dalle ? Epaisseur ?	Pas de dalle
Espaces encombrés ?	Aucun objet sur site
Evacuation des gaz d'échappement (possibilité de créer un courant d'air ? Prévoir extracteur auto ?)	Extérieur uniquement
Machine adaptée intérieur/extérieur (portatif, géoprobe...)	Toute machine envisageable – en prenant en compte largeur entre les pieds de vigne

## 2. Visite hors site

### 2.1 Identification des usages hors site

Reporter les principaux usages sur un plan cadastral des environs du site.

**Rayon approximatif de la visite autour du site (mètres) : 200 m**

Etablissements et activités au voisinage du site	Cocher	Localisation *	Commentaires et détails **
Agricole	X		Vignes et parcelles en friche
Forestier			
Industriel	X		Cave coopérative viticole
Commercial			
Etablissement sensible ***			
Habitat individuel			
Habitat collectif			
Autre			

\* localisation par rapport au site (Nord, Sud,... Amont, Aval)

\*\* Noter les types de constructions (sur vide sanitaire, sous-sols, plain-pied...)

\*\*\* établissements scolaires, crèche, établissements sportifs, parcs, jardins publics, jardins ouvriers

### 2.2 Milieu naturel

Proximité de cours d'eau ?	non	Description ?	Usage ?
Présence de sources ?	non	amont/aval	Usage ?
Proximité d'une zone naturelle sensible ?	possible	Type	amont/aval
Présence de captages ?	ne sait pas		

### 2.3 Autres observations

Proximité d'un axe routier important ? Oui, A9 à l'ouest et D900 à l'est

Ruissellement ? non

Dénivelé important (pente générale vers...) ? non, terrain globalement plat

► **Recommandations sur les mesures d'urgence à prendre**

Des mesures d'urgence sont-elles à prendre ?  Oui  Non

Si oui, lesquelles :

Proposition de mesure d'urgence	Cocher	Commentaires et détails
Restriction d'accès au site, surveillance		Non concerné
Evacuation du site ou de ses abords		Non concerné
Enlèvement de sources de pollution (déchets, bidons fuyards...)		Non concerné
Confinement ou recouvrement des sols		Non concerné
Mesures de protection ou limitation de l'usage des eaux de surface		Non concerné
Mesure de protection ou limitation de l'usage des eaux souterraines sur site ou hors site		Non concerné
Mesure de protection ou limitation de l'usage des sols (cultures notamment)		Non concerné
Bâtiments ou autre superstructure à démolir		Non concerné
Comblement de vides		Non concerné
Autres		Non concerné

### 3. Reportage photographique

## **Annexe 2. Photographies aériennes**

Cette annexe contient 4 pages.

